

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2012

CP 12/03-35

L'an deux mil douze, le 26 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Marty.

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

- 1) CASTELSARRASIN, CAYRAC, CAZES MONDENARD, ESPARSAC, GENE BRIERES, MONBEQUI, MONTPEZAT DE QUERCY, PUYLAGARDE, SAINT AMANS DE PELLAGAL, VAISSAC, VALEILLES et COMMUNAUTE DE COMMUNES GARONNE ET CANAL, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERROIR DE GRISOLLES ET VILLEBRUMIER
- 2) BRESSOLS, ET LA SALVETAT BELMONTET,
- 3) MOLIERES ET SAINT AMANS DE PELLAGAL

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).

3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.

4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT ET EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30% pour les communes de moins de 2 000 habitants

15% pour les communes de 2 000 à 5 000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30% pour les communes de moins de 2 000 habitants
- 15% pour les communes comprises entre 2 000 et 5 000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2012	860 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	95 954 €
Disponible	764 046 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 95 954 € :

Grosses réparations aux bâtiments communaux

nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN € HT	RELIQUAT/ PLAFOND EN € HT	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CASTELSARRASIN Travaux de réfection de la toiture de la maison des associations	21 591	15 500	6 091	12%	<u>1 860 €</u>
2) CAZES MONDENARD Réfection de la toiture de l'ancienne école de Martissan	20 754	15 500	5 254	18%	<u>2 790 €</u>

Observation : Préfinancement accordé le 24 octobre 2011. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 5 254 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	RELIQUAT/ PLAFOND EN € HT	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) CAZES MONDENARD Réfection de la toiture de deux bâtiments communaux contigus (rue de l'Abattoir et place de l'Hôtel de ville)	23 033	15 500	7 533	18%	<u>2 790 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 3 janvier 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 7 533 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					
4) ESPARSAC Réhabilitation d'un bâtiment communal (situé en face le monument aux morts)	38 347	15 500	22 847	45%	<u>6 975 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 24 janvier 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					
5) GENE BRIERES Rénovation des menuiseries du presbytère de Courondes	10 439	10 439	-	39%	<u>4 071 €</u>
6) MONTPEZAT DE QUERCY Travaux d'isolation de la salle de sport (côté nord)	8 800	8 800	-	12%	<u>1 056 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 26 novembre 2009.					
7) MONTPEZAT DE QUERCY Restauration de la toiture de l'église Saint Laurent	47 606	15 500	32 106	12%	<u>1 860 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 5 décembre 2011. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					
8) SAINT AMANS DE PELLAGAL Travaux de mise aux normes du chauffage dans la salle du conseil municipal à la mairie	1 858	1 858	-	45%	<u>836 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 3 janvier 2012.					
9) SAINT AMANS DE PELLAGAL Mise aux normes du chauffage dans la salle des fêtes BCTR/STP03829	4 432	4 432	-	45%	<u>1 994 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 3 janvier 2012.					
10) VALEILLES Restauration de la toiture de la salle des fêtes BCTR/ACO00006	18 098	15 500	2 598	45%	<u>6 975 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 3 janvier 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 2 598 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					

2^{EMES} TRANCHES

COMMUNE/OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN € HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
11) CAYRAC Restauration des façades des bâtiments publics (mairie – salle des fêtes) – 2 ^{ème} tranche	18 844	3 344	23,40%	<u>782 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 21 juin 2010 qui a accordé à la commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 3 344 € HT.				
12) MONBEQUI Création d'un logement communal dans l'ancien presbytère 2 ^{ème} tranche	21 995	6 495	36%	<u>2 338 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 15 novembre 2010 qui a accordé à la commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 6 495 € HT.				
13) VAISSAC Travaux de réhabilitation du presbytère du hameau de Revel	82 195	15 500	24%	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26 avril 2010 qui a accordé à la commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				

Nouvelle demande présentée dans le cadre de la politique d'aménagement et d'extension de mairies

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN € HT	RELIQUAT/ PLAFOND EN € HT	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
14) SAINT AMANS DE PELLAGAL Création d'un espace sanitaire à la mairie	8 775	8 775	-	45%	<u>3 948 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28 juin 2011.					

Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique d'accès des lieux publics aux personnes handicapées

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN € HT	RELIQUAT/ PLAFOND EN € HT	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
15) BRESSOLS Travaux d'accessibilité de l'hôtel de ville aux personnes à mobilité réduite	28 554	17 500	11 054	12%	<u>2 100 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 11 054 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					
16) LA SALVETAT BELMONTET Travaux d'accessibilité de la maison des associations aux personnes à mobilité réduite	18 173	17 500	-	30%	<u>5 250 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13 janvier 2012.					

nouvelles demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale de pays

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN € HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
17) C.C. GARONNE ET CANAL Extension de la maison de l'intercommunalité	279 832	31 000	12%	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat du Pays Montalbanais : Année 2007/Phase 2 validée en Commission Permanente du 23 juillet 2007.				
18) PUYLAGARDE Gros travaux sur le bâtiment abritant le pôle de services publics	40 300	40 300	45%	<u>18 135 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy : Année 2010/Phase 2 validée en Commission Permanente du 17 janvier 2011. La commune a adhéré au Conseil en Economie Partagée du Pays Midi Quercy.				
19) C.C. DU TERROIR DE GRISOLLES ET VILLEBRUMIER Aménagements de la maison de l'intercommunalité à Labastide St Pierre (Tranche 1)	1 484 359	122 000	forfait	<u>20 600 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais : Année 2011/Phase 1 validée en Commission Permanente du 24 octobre 2011.				
20) MOLIERES Réhabilitation de la salle des mariages	17 754	17 754 €	23,40%	<u>4 154 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 5 décembre 2011. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi-Quercy : Année 2011/Phase 1 validée par la Commission Permanente du 24 octobre 2011. La commune a adhéré au Conseil en Economie Partagée du Pays Midi Quercy.				

TOTAL..... 95 954 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,